



## **Comité Social et Economique de l'ONERA-Lille**

*5, rue des Fortifications*

*CS 90013*

*59045 Lille CEDEX*

*e-mail : [secretariat@cseoneralille.fr](mailto:secretariat@cseoneralille.fr)*

# **Règlement relatif aux activités sportives 2025**

## **Bénéficiaires: salarié et ses ayants droits.**

**Les remboursements se font à partir d'une facture nominative acquittée.**

**Contact : A.Lorenski**

---

### **PRATIQUE TOUS SPORTS**

Le CSE participe à hauteur de 2/3 à la prise d'une licence sportive, à la cotisation dans un club affilié à une fédération reconnue par le ministère en charge des Sports, à l'adhésion à une association sportive, achat d'un permis permettant une pratique sportive, à un abonnement dans une salle de sport ou à l'achat de tickets d'entrée pour une pratique sportive régulière, dans la limite de 300€ par salarié et par an et de 100€ par ayant droit et par an.

---

### **ACTIVITES SPORTIVES COLLECTIVES**

#### **Tennis Corpo**

Le CSE subventionne l'équipe de tennis du Centre à hauteur de 100% : réservation des terrains pour recevoir les équipes adverses et frais d'inscription aux tournois. L'équipe participe aux épreuves de la coupe et du championnat d'hiver et d'été Tennis Entreprise de la Ligue des Flandres.

#### **Autre**

Le CSE organise des événements sportifs collectifs (challenge karting, trophée MSG, course vélo équipe ONERA, Ariane Cross...) pour lesquels la subvention CSE peut aller jusqu'à 100%.

---

### **SPORTS AERIENS**

**Contact :**

**Initiation** - Le CSE participe à hauteur de 2/3, dans la limite de 260€ pour une ou plusieurs activités : vol en Montgolfière, parachutisme, baptême de l'air, parapente, ULM, vol libre. Le plafond de 260€ est majoré de 20€ par ayant droit.

**Formation** - Le CSE participe également à hauteur de 320€ par salarié et par an sur une inscription dans un aéroclub pour une formation : heures de vol avec instructeur (brevet pilote ou parachutisme). En cas d'obtention du brevet de pilote, le salarié s'engage à faire bénéficier les ayants droits du CSE à des baptêmes de l'air. La subvention du CSE ne peut excéder 640€ pour une même formation sur plusieurs années. Elle n'est pas cumulable avec celle accordée pour les vols d'initiation.

**Vol** - Le CSE participe aux frais engagés par un salarié pour des heures de vol. Un plafond de 260€ de participation est fixé par salarié « pilote » et par an.

## **INSCRIPTIONS EVENEMENT SPORTIF**

---

Le CSE participe, à hauteur de 2/3, sur présentation d'une facture nominative ou d'une feuille de résultats officielle accompagnée d'une photocopie du bulletin d'inscription, aux droits d'inscription à des courses, brevets :

- Course à pieds (de la course scolaire au 100km, 24 heures et Spartaklon) ;
- Cyclisme (ex : Lille-Hardelot, Paris-Roubaix, Paris-Brest-Paris, Ardéchoise...) ;
- Triathlon (du sprint à l'Iron Man ou Women...) ;
- Randonnée pédestre (ex. Route du Louvre) ;
- Autre

La subvention CSE est plafonnée à 140€ par salarié et par an. Ce plafond est majoré de 20€ par ayant droit. Les licences de clubs affiliés à une fédération ne sont pas prises en compte dans cette catégorie de remboursements.

## **ACHAT DE TICKETS VIA LE CSE**

---

### **Karting Indoor** (Englos)

Le CSE propose le « chèque CSE » au tarif de **5€**. Ces chèques permettent de régler toutes les formules au tarif général que ce soit sur la piste INDOOR ou la piste OUTDOOR. LILLE KARTING ne rend pas la monnaie, il est donc nécessaire de faire l'appoint.

**Plafonds : 8 chèques/salarié/mois, 24 chèques/salarié/an au maximum.**

### **Squash-Badminton «le LIL»**

Le CSE propose des tickets (**2€** l'unité) valables au club de sport urbain « le LIL ».

**Plafonds : 18 tickets/salarié/mois, 53 tickets/salarié/an.**

Attention l'achat de tickets à la permanence et le versement de subvention sur présentation de facture ne sont pas cumulables.

### **Escalade «Climb Up»**

Le CSE propose des tickets (**4€** l'unité) valables dans les salles d'escalade Climb Up pour une entrée adulte ou enfant.

**Plafonds : 12 tickets/salarié/mois, 35 tickets/salarié/an**

Attention l'achat de tickets à la permanence et le versement de subvention sur présentation de facture ne sont pas cumulables pour les activités concernées.

Si vous souhaitez créer une section, vous pouvez adresser une demande au président de la commission ou au CSE. Précisez le nombre de salariés concernés, le coût moyen de l'activité, le mode de subvention souhaité.

Pilates et Course à pied (possibilité accès aux retraités)